



Valeur d'un bien en avance d'hoirie dans la succession

Par nanouska

Bonjour,

J'ai reçu en 1993 une maison en avance de hoirie, inhabitée depuis 1933 et considérée comme ruine. J'ai réalisé tous les travaux par moi-même pour la rendre habitable.

Ma mère étant décédée je dois ramener ce bien dans la succession. Quelle est la valeur de ce bien aujourd'hui et quelle démarche pour l'évaluer?

Merci de votre réponse

Par ESP

Bonjour

Le rapport doit se faire à la valeur ACTUELLE, mais dans l'état où la maison était lors de la donation...

Perso, je ferais appel à un expert agréé si risque de conflit.